F.S.U. ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.
Je soussigné(e),

Mme/M.:

Né(e ) le: à:

Demeurant:

Certifie que mon déplacement est lié au motif ci-dessous, autorisé par le décret n°2020 -1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui autorise les « manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L.211-1 du code de la sécurité intérieure » pour lesquelles leurs organisateurs ont adressé à l'autorité administrative compétente « une déclaration contenant les mentions prévues à l'article L.211-2 du même code, en y précisant , en outre, les mesures qu'ils mettent en œuvre afin de garantir le respect des dispositions de l'article 1er du présent décret » :
.

☐ **Déplacement pour participer au rassemblement revendicatif autorisé par la Préfecture qui aura lieu à HENNEBONT le 1° mai 2021 à 10h.**

☐ **Déplacement pour participer au rassemblement revendicatif autorisé par la Préfecture qui aura lieu à PONTIVY le 1° mai 2021 à 10h30 à la Plaine.**

**Déplacement pour participer au rassemblement revendicatif autorisé par la Préfecture qui aura lieu à PLOERMEL le 1° mai 2021 à 10h30 Rue de la gare.**

☐ **Déplacement pour participer au rassemblement revendicatif autorisé par la Préfecture qui aura lieu à BELLE ILE le 1° mai 2021 à 10h30 au Port.**

Fait à :

Le 1° mai à (heure) :

Signature:

Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.